

# PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU

OCTOBRE-NOVEMBRE 1989

N° 45



Un temps frais mais agréable, de nombreux stands, la population du quartier mobilisée, une multitude d'articles aussi bien usuels qu'insolites. Bref ! tous les éléments étaient réunis pour que la première brocante des habitants de la Krutenau, organisée par le Cardek soit une réussite. Et ce fut le cas d'après Melle Mazzolotti : "Bien que les vêtements n'aient pas eu la faveur des personnes présentes, la plupart des petits objets (dont de très beaux chapeaux) se sont très bien vendus".

Bien que ma vocation journalistique me pousse à être le plus impartial possible, je ne peux que féliciter le Cardek pour cette première qui a permis de rassembler aussi bien des habitués de la brocante que des gens du quartier, et de recréer une atmosphère digne des marchés aux puces où tout s'achète, tout se vend, de l'ouvre-boîte à la décoration militaire en passant par le sabre, les timbres et bien d'autres merveilles.

Alors, je dis bravo ! et à une prochaine fois, avec encore plus de participants et de rêves à acquiescer.

*Dan LIAU*



## KRUTENAUER FLOH MÄRIK

# Vente de vêtements d'occasion

organisée par le CARDEK

LUNDI 13 NOVEMBRE  
de 14h00 à 19h00

13 rue du Général Zimmer  
67000 STRASBOURG



CARDEK

Comité d'action pour la réhabilitation  
Sociale de la Krutenau  
16 rue de l'abreuvoir  
67000 STRASBOURG

KULLANILMIŞ ELBİSE SATIŞI

بيع ملابس قديمة

VENDA DE ROUPA USADA

OCCASION KLEIDER VERKAUF

**FETE DE LA KRUT**

Elle est déjà loin, la fête. C'était le 17 juin, mais vous vous en souvenez encore, parce que l'édition 89 était une édition spéciale : à la fête organisée par le CARDEK le 17 Juin se sont adjoints le Messti pendant une semaine, et une journée "Rosbil" organisée le 18 Juin par la "Confrérie des fines bouches de la Krutenau".

Alors la fête de la Krutenau, la vraie, celle qui est organisée par le Cardek, sachez que grâce à tous les bénévoles, grâce à vous, elle a eu un beau succès, et là aussi on recommence l'an prochain - mais cette fois sans doute qu'on changera de style !

**CINOCHÉ EN PLEIN AIR**

Vous rêviez, depuis des années, de voir NAZARIN, de Luis BUNUEL. Grâce au Cardek, ce rêve est devenu réalité par une belle nuit de juillet. C'était la SEMAINE DU CINEMA à la Krutenau, qui a connu une affluence grandissante quotidiennement, pour culminer le soir des vacances de M. Hulot, de Jacques Tati. Vous en redemandez, n'est-ce pas ? Eh bien, comme promis, on recommence l'été prochain. Toutes suggestions concernant la programmation et l'organisation seront les bienvenues.

**LE CARDEK DEMENAGE**

Changement de propriétaire, travaux par-ci, changement de municipalité, travaux par là... mais où est donc maintenant le Cardek ? Ne cherchez plus : il est partout à la Krutenau !

- Le 13 (rue du Général Zimmer) reste le local destiné à l'accueil des enfants, à la biblio-jeux, aux cours de couture, à la permanence juridi-

que. Pendant les vacances, l'équipe du cardek en a rafraîchi les peintures en vue de la rentrée.

- Le 16 (rue de l'Abreuvoir) reste, pour l'instant, le siège de l'association et le bureau des permanents (qui se souviendront des travaux dans l'immeuble !).

- A partir d'avril 1989 (en principe), le Cardek devrait emménager dans de nouveaux locaux situés 58, rue de la Krutenau : une "vieille" demande à la Ville, enfin satisfaite par la nouvelle Municipalité. Enfin, on va respirer ! bureaux et salles de réunions... c'est dans ces locaux plus spacieux (que tout le monde appelle déjà "le 58") que sera probablement transféré le siège de l'association.

- En attendant cet emménagement il est fort probable que le Cardek bénéficie d'un local provisoire, 1, rue St. Guillaume (au-dessus du "Diable Bleu"), qui sera prêté par l'association Horizon-Amitié, celle-là même qui réalisera les travaux nécessaires du 58.

- Enfin, bien sûr, le Cardek disposera en septembre 1990, comme prévu de longue date, de locaux dans la Maison des Associations, place des Orphelins.

Benoît HERBERICHS

**AVEC JEAN-MARIE LORENTZ, REJOIGNONS LE CARDEK**

Au mois de mai 1989, Monsieur Jean-Marie Lorentz, figure bien connue de notre quartier, a décidé d'adhérer au Cardek.

Connaissant les quelques détails qui séparent la ligne politique de notre association de celle de notre Conseiller général favori, il eut été possible de penser à quelque maladie aussi soudaine qu'incurable : excès d'humeurs printanières, dérèglement du système politico-immunitaire, dessèchement du bulbe encéphalocardien. Une enquête rondement menée par notre service de renseignements pour les affaires extérieures nous ayant rassurés sur l'état de santé de notre postulant, il fallut se rendre à l'évidence. Balayant d'un trait de chèque les dissensions passées, Jean-Marie Lorentz, chantre du parler vrai, est prêt, comme tout membre qui se respecte devrait le faire, à porter haut et partout les actions définies par l'Assemblée Générale du Cardek. Nous sommes heureux de penser que (peut-être) Jean-Marie Lorentz est dorénavant pour :

- le tramway
- la mosquée rue de la Tour des Pêcheurs
- l'extension du parc H.L.M. à la Krutenau...

Certaines mauvaises langues avaient bien parlé de manoeuvres politiques, de première approche en vue d'une future et brutale O.P.A. sauvage. Les plus vilaines avaient même essayé de faire le rapprochement avec le tout récent changement de cap à la tête de la Municipalité ! Je vous rassure. Il y a dix ans - dans un contexte qui exclut tout soupçon de ce genre - Jean-Marie Lorentz avait déjà demandé son adhésion au Cardek. A cette époque où l'ouverture n'était pas encore à la mode, nous avions décliné sa sympathique participation. Aujourd'hui, nous avons dit oui... mais pas encore merci !

Gérard LACOUMETTE



**Avec le Crédit Mutuel,  
mes impôts progressent  
dans la bonne direction**

**Pour payer moins d'impôts en 1990**

Vous voulez payer moins d'impôts, mais vous ne connaissez pas votre niveau d'imposition, ni toutes les possibilités pour en réduire le montant. Venez dès aujourd'hui faire établir votre diagnostic fiscal informatisé au Crédit Mutuel. Le Crédit Mutuel vous propose toute une série de solutions adaptées à votre situation. Parlons-en ensemble.

**Crédit Mutuel**  
Strasbourg Krutenau

2, place de Zurich - Tél. 88 37 35 53

Heures d'ouverture : mardi au vendredi

8 h 30-12 h / 14 h-18 h 15

Samedi 8 h 30-13 h

## LE CARDEK VOUS RAPPELLE

### ACTIVITES ENFANTS (6 à 12 ans)

Le Centre de Loisirs a lieu chaque mercredi de 14h à 17h et pendant les vacances scolaires. Participation de 2F à 10F selon les activités, les programmes sont distribués dans les écoles, disponibles au CARDEK ou à la boulangerie Missy, place des Orphelins.

La Bibliojeux est ouverte au 13, rue du Gal Zimmer chaque soir après l'école et le mercredi après-midi. Les enfants sont recherchés à la sortie de l'Ecole Ste-Madeleine.

### ACCUEIL ADOS (12 à 16 ans)

Tous les mardis de 18h15 à 20h et les mercredis après-midi, 13, rue du Gal Zimmer. Des sorties sont également organisées.

### POUR LES FEMMES

#### Cours de Couture.

Une garderie permet aux jeunes mères de suivre sans problème les cours du jeudi de 14h à 17h. Dépêchez-vous, il reste quelques places. 150 F pour 10 séances de 3 heures. Cours individualisés tous niveaux.

#### Permanence couture

Pour des conseils, un patron, des retouches, du tricot... tous les mardis et jeudis de 14h à 17h sauf la 1<sup>ère</sup> semaine du mois, inscription sur place. 13, rue du Gal Zimmer (15F)

#### Cours de coupe

La 1<sup>ère</sup> semaine du mois, les mardis ou jeudis. Inscription ponctuelle sur place. 13, rue du Gal Zimmer (15F). Le programme annuel est disponible sur demande.

### PERMANENCE JURIDIQUE GRATUITE

Elle est ouverte chaque jeudi de 19h à 20h, 13, rue du Gal Zimmer pour toute question concernant vos droits.

### PERMANENCE LOGEMENT

Pour toute question concernant les charges, les travaux, le loyer... adressez-vous à notre permanence les jeudis de 18h15 à 20h au 13, rue du Gal Zimmer.

### CONCEPTION ET REALISATION

Michel CAMPANINI, rue du St Gothard  
Gabrielle GRAMMONT, rue des Planches  
Benoît HERBERICHS, rue de Zurich  
Marie-Paule IMBACH, rue du Jeu de Paume  
Gérard LACOUMETTE, rue des Ecrivains

Photos : Didier KLEITZ, rue de Genève  
Gérard LACOUMETTE  
Photocompo : D.B. STUDIO 88 25 12 23  
Impression : UDAF du Bas-Rhin

même des enfants pour lesquels ne se posent pas de problèmes de garde se sont fait inscrire... et les parents voudraient bien être de la partie !

Rappelons qu'une cantine existe également à l'Ecole maternelle Ste Madeleine : une vingtaine d'enfants de 11h45 à midi au Foyer St. Joseph où une salle leur est réservée. Par contre, aucune cantine n'existe à l'Ecole maternelle Oberlin.

### MAIS QUE SE PASSE-T-IL DANS LA RUE DES POULES ?

Je ne comprends pas ce qui se passe dans la RUE DES POULES, les trottoirs en sont toujours encombrés de voitures. Stationnement interdit ou alterné, peu importe, il y en a partout et il est presque toujours littéralement impossible d'emprunter cette rue sans marcher sur la chaussée, à ses risques et périls mais bel et bien contraint par les automobiles. Vous voyez de quoi je veux parler, surtout si vous y passez avec vos enfants, poussettes et autres landaus : d'un côté les voitures contre le mur aveugle et interminable de la Manufacture des Tabacs, de l'autre côté des voitures sur les trottoirs, puis plus de trottoir du tout au débouché de la rue de la Krutenau. Dans ce piège en forme d'entonnoir, notre sécurité est en danger.



### UNE CANTINE A L'ECOLE MATERNELLE DE L'ACADEMIE

C'est officiel depuis la rentrée, une cantine a été organisée pour les enfants de l'Ecole maternelle de l'Académie. Bien sympathique d'ailleurs : les enfants sont recherchés à 11h45 à l'école, conduits à la résidence ABRAPA de la rue de Zurich où ils sont servis comme des petits princes. Jugez-en : salle spéciale, mobilier adapté, nappe (s'il vous plaît), repas composé par une diététicienne et préparé sur place... Ayant été prévenus au dernier moment, les parents, qui demandaient une cantine depuis 2 ans s'étaient organisés individuellement, et il n'y eut au départ que 2 enfants inscrits. Mais le succès a été tel par la suite que

### LA VISITE DES ELUS APPELLE VOS REACTIONS !

En novembre prochain, le CARDEK invite les élus de Strasbourg à prendre connaissance, par une visite du quartier, des différents problèmes qui s'y posent : aménagement, équipements, logement, circulation... Nous souhaitons vivement connaître vos réflexions sur les points qui vous tiennent à coeur, afin de les soumettre aux élus : prenez dès à présent contact avec le CARDEK pour que vos réflexions soient abordées dans le document que nous leur soumettrons à cette occasion.

### RENSEIGNEMENTS

Le CARDEK vous accueille tous les matins entre 11h et 12h au 16, rue de l'Abreuvoir et les jeudis de 18h15 à 20h au 13, rue du Général Zimmer.

### PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU

Vous connaissez maintenant le sérieux (!) et la popularité des Premières Nouvelles de la Krutenau réalisées par un groupe d'habitants dans le cadre du CARDEK. Nous souhaitons accueillir de nouveaux "collaborateurs". Toutes les compétences peuvent être utiles : rédaction, enquête, mise en page, pliage, distribution et vous y trouverez certainement votre place. Si vous vous intéressez à la vie de votre quartier, et s'il vous plairait d'aborder ces questions par la rencontre avec d'autres, dans le cadre d'un travail d'équipe, alors... n'hésitez plus, renseignez vous dès à présent !

# LES RUES, CHEZ NOUS

Contournante sud, TRAMWAY, POS... et nos rues ? Réfléchir sur notre cadre de vie quotidien est une nécessité.

En nous promenant à la Krutenau, nous avons pu constater que les gens vivant dans le quartier ne manquent pas d'idées sur leur cadre de vie : "Quand je rentre chez moi, je n'arrive pas à me garer". "La vie dans nos rues est de plus en plus difficile, pourtant on a l'impression de s'y habituer ; en fait cela devient invivable !". "Même les passages protégés deviennent des aires de stationnement...". "Ce qui me gêne ? Le bruit, pas de place sur les trottoirs, aucune végétation, peu d'endroits calmes". "On parle souvent des gaz d'échappements mais il faut aussi s'occuper de la propreté et de l'hygiène dans les rues, les crottes, les déchets...". "Moi qui pensais qu'on limiterait la circulation automobile à la Krutenau, j'ai peur qu'avec l'autoroute (contournement sud) il y en ait encore plus..."

## LA KRUTENAU, un quartier ancien

Comment est-il possible d'aménager la rue dans un quartier ancien où les rues n'appartiennent plus qu'aux voitures. existe-t-il une solution ?

Afin que la situation actuelle ne se perpétue, voire ne s'aggrave, il est nécessaire de stopper l'approche urbaine actuelle où l'on donne comme fonction principale à la rue : la circulation automobile. Il est plus sensé d'avoir avant tout une politique autour de l'habitat et de tous les usagers potentiels. L'environnement de l'habitat doit permettre le développement des activités individuelles et collectives : discuter, regarder, se rassembler, ne rien faire, s'asseoir, courir, se promener, attendre, circuler tranquillement.

A certains endroits, la cour urbaine, peut être une solution, elle permettrait de ne :

- plus donner la priorité à l'automobile et de limiter sa vitesse à un seuil inférieur aux 60 km/h.
- plus interdire les jeux des enfants sur la voie publique
- plus inciter le stationnement partout le long des trottoirs.

Une cour urbaine est une partie de l'espace urbain où l'habitat prend le dessus sur la circulation et ceci grâce à un choix particulier. Elle peut être mise en place dans les zones où magasins, artisanat, écoles, églises alternent avec un grand nombre d'habitations, ce afin de ne pas répéter l'aspect négatif de certains secteurs piétonniers trop touristiques et pas assez proches des habitants.

## Comment réaliser un tel aménagement ?

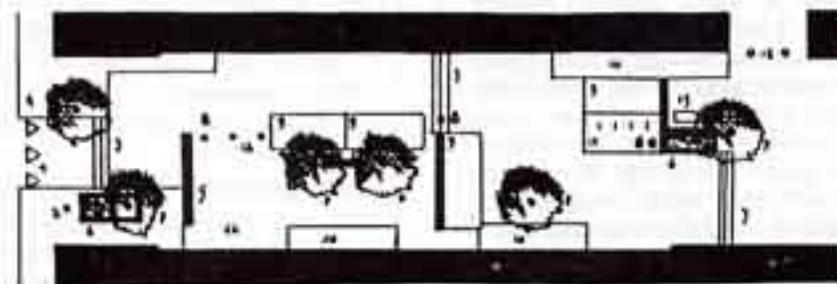
A l'entrée et à la sortie de la cour urbaine, une signalisation spécifique doit être prévue car, en principe, tous les véhicules y ont accès.

Cependant, la voiture occupe une place qui n'est plus prépondérante. Afin de privilégier le piéton, il faut procéder, dès lors, à certains aménagements : création de "dos d'âne", création d'obstacles naturels à l'aide de végétation, accentuation des virages, conception d'un mobilier urbain susceptible d'empêcher le stationnement sauvage et capable de réguler le passage des automobiles, création de places de parking notamment pour les riverains.

L'environnement et l'esthétique ne doivent pas être négligés. La mise en place de bancs, d'arbres et lampadaires, de bacs à sable et d'aires de jeux pour les enfants, contribuera à donner une image accueillante à la cour urbaine qui doit permettre au piéton et, en particulier, à l'enfant ou à la personne âgée de circuler en étant davantage sécurisé.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la voiture n'est pas le "parent pauvre". Il s'agit simplement de limiter sa présence afin que automobilistes, résidents, piétons et cyclistes puissent "cohabiter". Certes, la cour urbaine impose aux automobilistes de ne rouler qu'à 15 km/h mais n'est-il pas facile de comprendre et d'accepter qu'une vitesse un peu plus lente c'est aussi un peu de liberté gagnée pour tout le monde dans nos villes.

Didier KLEITZ



- |                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| 1 marquage de sol          | 8 lampadaire       |
| 2 panneau de signalisation | 9 parking auto     |
| 3 dos d'âne                | 10 trottoir tubifé |
| 4 trottoir orbais          | 11 parking vélo    |
| 5 poubelle                 | 12 borne d'arrêt   |
| 6 bac à fleur              | 13 banc            |
| 7 arbre                    | 14 aire de jeux    |

## PETARADES RUE SAINTE CATHERINE

Pour eux, l'été a été difficile : avec le beau temps, la terrasse du "Festival" était remplie presque tous les soirs. De 0h30 à 1h, grand remue-ménage pour le rangement de la terrasse. Puis, les portes, laissées ouvertes, permettent à tout le quartier de profiter de la musique jusqu'à 3 heures. Nouveau mouvement de foule et départs bruyants. A 4 heures s'en vont le personnel et les musiciens des différents établissements.

Et à 5 heures, dans la nuit enfin calme, sonnent les premiers réveils pour ceux qui travaillent à 6 heures.

Il y a deux semaines, ce fut le summum : le fil d'un paisible rêve se transforme en cauchemar ; une mitraillette qui crépite me fait dresser en sursaut dans mon lit. 3 heures du matin. Je mets quelques instants à réaliser que je ne suis pas en danger, mais qu'il y a un raffut terrible dans la rue. J'ouvre la fenêtre : trois jeunes gens tapent en cadence sur le toit d'une voiture. L'un grimpe sur le toit et commence à y sauter lorsque je les interpelle. Dégrisés, ils s'en vont. Impossible de me rendormir avant 5 heures du matin.

Je prépare une lettre à Monsieur l'Adjoint Gsell pour lui demander de supprimer les dérogations d'ouverture des bars de nuit situés en ville, et voilà que la presse (DNA du 20.9.89) m'apprend que la Mairie sollicite du Préfet une prolongation de ces dérogations jusqu'à 4 heures du matin !

Eh oui, il paraît que c'est indispensable pour inciter les parlementaires européens à rester à Strasbourg qui, sans cela, ne pourrait rivaliser avec Bruxelles. Et aussi pour que Strasbourg soit une ville branchée où il y ait une animation nocturne.

Est-ce donc rétrograde et réactionnaire que de réclamer le droit au sommeil ? Tout le



monde sait que la perturbation du sommeil entraîne non seulement la fatigue, mais aussi des troubles du comportement. Demander aux clients de se montrer discrets en sortant des établissements est une utopie : lorsqu'on est en groupe, que l'on est excité par l'alcool, je sais par expérience que l'on a absolument pas conscience que l'on est bruyant et que ce bruit monte et puisse perturber des gens qui dorment.

Alors que faire ? Préparer des boules puantes pour les terrasses, des tomates pourries ou des seaux d'eau pour ceux qui klaxonnent ou crient sous ma fenêtre ? Déménager ? La Ville ou les "professionnels de la nuit" assureront-ils les frais de déménagement à ceux qui habitent là depuis plusieurs années et qui, comme moi, sont en train de craquer ? Demander aux employeurs de modifier les horaires de travail de ceux qui habitent le secteur ?

Et pourquoi ne pas encourager les bars de nuit à s'implanter dans les secteurs peu habités la nuit (par exemple, l'Orangerie, la place de la République ou la place de Bordeaux) ? De toutes façons, les clients se déplacent en voiture, garant leur "4 x 4" ou leur Turbos sur les trottoirs ou en double file pour éviter de marcher une dizaine de mètres.

Alors l'imagination au pouvoir dans la nouvelle municipalité ? Essaiera-t-elle d'éviter une situation caricaturale de conflit ?

*Une riveraine excédée.*

Jusqu'à quand les voisins du "Festival", du "Bouchon", du "Café des Anges" accepteront-ils d'être tirés de leur sommeil, parfois plusieurs fois par nuit, par des coups de klaxon insistants, des pétarades de motos, des hurlements de pneus, des éclats de voix ou d'auto-radios ?

# LETTRE OUVERTE

De plus en plus, les nuisances nocturnes occasionnées par les bars et les restaurants exaspèrent les habitants de la Krutenau. Une fois encore, cette exaspération a atteint son point culminant durant la période estivale. Plusieurs secteurs de la Krutenau sont concernés : la rue Klein et la rue des Couples ; la rue Sainte-Catherine, la rue de la Krutenau et la rue de Zurich ; depuis quelques temps les riverains de la rue du Renard-Préchant sont confrontés, eux aussi, au même problème. Ce problème est sur la sellette depuis au moins 3 ans : il s'agit du bruit causé par l'ouverture tardive des débits de boissons et de l'inflation de ces établissements dans un quartier qui est actuellement pourvu de plus d'une centaine de restaurants, de bars et autres pubs.

Comprenons-nous bien, il ne saurait être question, au nom d'un ordre vilainement bourgeois, de revendiquer des mesures catégoriques en incitant à l'extinction générale des feux à 21 heures ou en criant haro à l'encontre de tous les bistrotts de la place.

Mais il est impossible de ne pas constater, à moins d'être volontairement aveugle, les problèmes de bruit lié à la présence de débits de boissons à vocation nocturne.

Prenons l'exemple de la rue Sainte Catherine où l'on comptabilise pas moins de 4 débits de boissons. Vu la conjoncture - étroitesse de la rue, contiguïté des établissements, affluence de la clientèle - on pourrait dire que le tapage nocturne est, en ce lieu, presque une chose "normale". La litanie des nuisances causées reste toujours la même ; cris et rires des clients,

claquements des portières de voiture, auto-radios enclenchées au maximum, stationnement abusif, insécurité latente, dégradations diverses ; tout cela jusqu'à 2 heures, 3 heures, voire 4 heures du matin. En plein jour, le résultat est souvent consternant et la liste des dégâts parle d'elle-même : arbres arrachés, cabines téléphoniques endommagées, chaussée salie et souillée jusqu'au seuil des habitations...

La situation, rue Sainte-Catherine, est bien triste et face à l'assaut du bruit, les riverains n'ont plus guère qu'une solution : déménager.

Mais est-ce que l'on a le droit raisonnablement de leur demander ce sacrifice ? Est-ce qu'il serait donc tellement facile de trouver à se reloger dans le quartier actuellement ?

La Krutenau, on le sait bien, est habitée par une population âgée importante et par de nombreux enfants et puis il y a aussi les gens comme vous et moi, qui doivent se lever "tôt" tout au long de la semaine. Face à ces difficultés, on ressent singulièrement l'impression d'être méprisé, "de compter pour du beurre". En cette année de bicentenaire cela est tout de même un peu gênant, on en arriverait presque, malgré l'usure du sujet, à citer un extrait de l'article de la déclaration des Droits de l'Homme : la liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui... Pourtant, des solutions existent pour réussir à coexister en bonne intelligence, il suffirait de faire quelques petits efforts et d'imposer quelques obligations :

- éviter l'octroi de dérogations pour l'ouverture tardive, surtout dans les sec-

teurs où la densité de débits de boissons est trop forte,

- imposer un contrôle plus rigoureux pour inciter à la fermeture réglementaire fixée à 1 heure du matin,

- exiger des mesures d'insonorisation strictes afin d'éviter la diffusion du bruit au dehors de l'établissement (l'insonorisation du CAFE DES ANGES est à cet égard une réussite et devrait servir d'exemple).

Faire de Strasbourg une ville animée est peut-être une nécessité, faut-il pour autant faire payer le "prix fort" aux habitants du centre ville et leur demander de tolérer l'intolérable ?

Michel CAMPANINI

## INFO JURIDIQUE

La loi MERMAZ du 6 juillet 1989 -n° 89-642- constitue désormais le droit commun des baux d'habitation, à l'exception des locaux relevant d'un statut particulier, principalement les H.L.M. et ceux soumis à la loi de 48. Malgré tout, les logements soumis à la loi de 48 entrent en secteur libre quand il ya changement de locataire ou par différentes mesures législatives possibles.

**Les nouveautés de cette loi par rapport à la loi Méhaignerie :**

- l'idée de logements de référence lors de la signature du bail est nécessaire (le propriétaire doit obligatoirement faire référence à 3 Loyers constatés dans le voisinage dont 2 où il n'y a pas eu de changement de locataire depuis 3 ans) ;
- la détermination de nouvelles règles d'établissement des hausses des loyers ;
- la modification de la loi Méhaignerie par la motivation obligatoire du congé et l'encadrement du prix de bail ;
- la modification du régime général du contrat et des dispositions applicables aux logements soumis à la loi du 1<sup>er</sup> septembre 48 ;
- l'amorce réelle d'un statut des baux de locaux professionnels
- la création d'une chambre de conciliation au palais de Justice.

Si cette nouvelle loi réintroduit certaines dispositions de la loi 82 plus connue sous le nom de loi Quillot, relatives aux rapports collectifs de location, elle ne réintroduit pas avec force les dispositions de cette même loi qui donnaient un réel statut aux associations de locataires.

... Dommage ; mais il reste toujours la possibilité d'y rajouter des décrets.

Pour de plus amples renseignements sur les nouvelles dispositions de la loi MERMAZ, veuillez passer au CARDEK.

Didier KLEITZ

## ENFIN, UNE ZAD A LA KRUTENAU !

Depuis le 20 septembre 1989, la Municipalité de Strasbourg a mis en place des Zones d'Aménagement Différé (ZAD) dans les secteurs sensibles de Strasbourg. Parmi eux s'inscrit le secteur de la Krutenau.

Dès 1974, avant même la réalisation de l'opération pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), le Cardek demandait à la Municipalité de l'époque d'instaurer une ZAD à la Krutenau.

Constatant la recrudescence de la promotion immobilière privée après l'OPAH, le Cardek a réaffirmé sa demande de ZAD en 1984.

Aujourd'hui, une ZAD à la Krutenau reste toujours d'actualité, même si l'on peut regretter qu'elle n'ait été mise en place plus tôt.

## POURQUOI UNE ZAD EN 1989 ?

La Krutenau reste toujours un secteur sensible de Strasbourg : il existe des immeubles à réhabiliter, des terrains à aménager, des équipements collectifs et des activités économiques à mettre en place. le POS ayant été annulé, la Ville ne pouvait exercer son droit de préemption, qui donne à la commune la possibilité d'acheter en priorité tout terrain ou immeuble mis en vente. De ce fait, elle n'avait que très peu de moyens pour mettre en place sa politique directement liée au développement de la ville, des quartiers.

Avec la mise en place d'une ZAD, la Municipalité recouvre le droit de préemption.

Alors, en attendant le nouveau POS, espérons qu'elle mette en oeuvre une politique urbaine cohérente et proche des habitants du quartier.

PS : pour plus de renseignements concernant la ZAD, vous pouvez joindre le Cardek.

Didier KLEITZ

## UNE EXPULSION, 2, RUE DES BATELIERS

En plein cœur de l'été le 18 août 1989, Michael MAC GEE est expulsé, par les forces de l'ordre, de son appartement, 2, rue des Bateliers.

Lapidaire et crue, cette annonce a de quoi faire peur. En fait, elle doit faire peur, parce que la mésaventure qui est arrivée à Michael MAC GEE et à Fatiha DAOUD peut survenir à chacun d'entre nous. Dans l'état actuel de la loi, aucun locataire n'est à l'abri des tracasseries d'un propriétaire mal intentionné. Alors, avant d'être frappé de la disgrâce infamante de "locataire expulsé", veuillez écouter ce qui suit et en tirer toutes les leçons. Les locataires expulsés ne le sont pas toujours pour non-paiement des loyers.

Depuis 1983, existe, 2 rue des Bateliers, une association de locataires. Comme souvent, elle a été fondée pour faire face à plusieurs problèmes accumulés dans la maison du fait de la mauvaise disposition du propriétaire. Les canalisations sont bouchées, les chaudières non entretenues, les augmentations de loyers intempestives et fantaisistes... bref, il faut faire quelque chose. Nous sommes au début de 1983, le laxisme du propriétaire incite trois personnes habitant au 3<sup>e</sup> étage, à établir une surface corrigée pour définir le montant exact du loyer à payer. La réaction est rapide, au bien fondé de l'établissement des surfaces corrigées par trois des locataires, on répond par une menace d'expulsion qui sera vite concrétisée. Argument invoqué par le propriétaire : "il me faut l'appartement pour reloger mon neveu". Or, en lieu et place de son neveu, il installe deux locataires du 4<sup>e</sup> étage -Michael MAC GEE et Fatiha DAOUD.

Le 31 août 1983, un jeune étudiant afghan, Mohamed ZAHER, est, à son tour, menacé d'une expulsion injustifiée et injustifiable. Devant l'iniquité d'une telle situation, l'association de locataires, pour marquer sa solidarité, se doit de réagir. On organise non seulement le nettoyage des parties communes mais on élabore aussi des surfaces corrigées pour chaque logement de la maison. Face à la mobilisation des locataires, le verdict du propriétaire ne tarde pas à tomber. Il n'apprécie pas que l'on se mette au travers de son chemin et décrète également l'expulsion de Fatiha et de Michael qui en tant que président de l'association des locataires devient "l'homme à abattre". Motif officiel de l'expulsion : l'appartement est réquisitionné pour loger le neveu. On ne reculera devant rien pour intimider Michael

et Fatiha, le propriétaire mettra même à profit une de leur absence, durant l'été 1983, pour pénétrer dans l'appartement et commencer à sortir leurs affaires. Une plainte est déposée au commissariat, par la volonté de Michael, elle restera sans suite judiciaire.

Parallèlement, l'expulsion de Mohamed ZAHER est amenée auprès du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg qui le reconnaît dans son bon droit de locataire, le 10 Juin 1985. Cette décision attaquée en Cour d'appel par le propriétaire est reconduite en avril 1989. Elle accorde au locataire, l'utilisation d'une pièce et l'usage de la cuisine et de la salle de bains. Dans le cas d'un autre locataire, M. AHMED-SID, la justice statuera contre l'expulsion et donnera, une nouvelle fois, gain de cause au locataire.

Nous sommes en 1986, l'expulsion de Michael et de Fatiha, décidée par le Tribunal, est évitée de justesse grâce à l'appui de plusieurs personnalités et à la sensibilisation de l'opinion publique. Le Préfet lui-même intervient et décide de ne pas faire déloger Michael, par la force publique.

1988, la situation est picaresque, quasiment tous les locataires sont en position de précarité vis à vis de leur avenir dans l'immeuble. Chaque locataire, à un moment ou à un autre, a connu les affres de la peur de devoir quitter son logement.

A la question, quelle est la justification de l'acharnement et des attitudes vexatoires du propriétaire à l'encontre de ses locataires ? Sans beaucoup se tromper, on peut répondre de la manière suivante : l'immeuble situé 2, rue des Bateliers, est une maison construite dans un des plus beaux secteurs de la Krutenau, le quai des Bateliers. Depuis l'apparition de la Loi Méhai-

gnerie en 1986, il serait certainement plus rentable de "vider" l'immeuble de ses locataires actuels pour y "caser des résidents à loyers 'grand standing'".

Face à l'expulsion dont Michael MAC GEE a été, le 18 août dernier, la victime, personne ne peut rester indifférent. Le 6 Mars 1989, la Cour d'Appel de Colmar, par sans doute méconnaissance de la situation, a été amenée à prendre une décision malheureuse. Qui peut croire que le neveu -soi-disant bénéficiaire de la reprise pour habiter- aménagera réellement dans l'appartement. Le neveu en question a sûrement, depuis longtemps déjà, trouvé un logement à sa convenance ailleurs (il semblerait même qu'il soit co-propriétaire à la Krutenau). Plusieurs personnalités et de nombreuses associations (M. Michel SCHMITT, C.N.L. Fédération des Locataires, etc...) ont choisi de se battre pour faire entendre justice. Un comité de soutien s'est mis en place spontanément. Une conférence de presse et une fête de soutien ont eu lieu pour accélérer la voie de la négociation et la réinstallation des locataires expulsés.

Récemment, Michael qui était à la rue n'a pas eu d'autre choix que de réintégrer son appartement, il a été expulsé une deuxième fois et le propriétaire s'est empressé de "jeter" tous ses meubles dans une cave, en dépit de toutes les règles de respect du bien d'autrui. Si besoin est, cette histoire démontre bien que la lutte pour les droits des locataires doit se poursuivre.

En ce qui concerne Michael MAC GEE, nous espérons que le jugement en référé qui aura lieu prochainement, le rétablira en tant que locataire à part entière.

# TU VIENS JOUER AU FOOT ? OUI MAIS OÙ ?

Courant septembre, les DNA ont annoncé dans un article consacré à la place des Bateliers le démarrage du chantier : immeuble et parking pour la rentrée 90.

Ainsi s'envole le dernier espace non construit d'un quartier particulièrement pauvre en terrains libres.

Pourtant les riverains ont réclamé, en leur temps et soutenus par le CARDEK, la réalisation d'un espace vert et les parents de l'École Ste Madeleine ont explicitement demandé que cet emplacement serve à construire un espace de jeux et de sports.

Faisons un peu le tour du quartier, en nous mettant à la place de nos enfants de 7 à 13 ans, c'est l'âge où l'on a besoin de se dépenser, celui des courses, du ballon, du foot, du patin, du skate, des genoux écorchés et des pantalons troués, des cris et des rires, bref l'âge de l'espace.

C'est aussi la période d'apprentissage de la vie sociale, du début de l'autonomie. Les copains et les copines c'est important, on veut pouvoir les retrouver facilement, passer de bons moments avec eux, sans que, toujours, l'intervention d'un adulte ne soit nécessaire.

A la Krutenau, il n'y a pas de lieux pour eux, ils n'ont pas leur place. Ni les écoles, ni le quartier ne sont adaptés aux besoins de cet âge.

Dans les établissements scolaires, le sport et le jeu sont portions congrues.

A l'École Ste Madeleine, il y a deux salles de gymnastique de petite taille, une petite cour, mais pas de gymnase, ni de terrain de sport ouvert. Au LEP des Bateliers, il existe une petite salle de gymnastique et rien d'autre. Les élèves se répartissent dans la ville pour le sport. Quant au collège Fus-

tel, il n'existe rien en dehors de la minuscule cour coincée entre le bâtiment du Collège et la maison de retraite en construction, les élèves vont faire du sport à la Kibitzenau ou rue du Jura.

Cela implique des temps de trajet, pris sur le temps réservé au sport, de la fatigue inutile, l'impossibilité pour les élèves soumis à un rythme scolaire intensif de se défou-

ler et de se détendre sans parler de la surpopulation du seul gymnase existant à la périphérie du quartier (rue du Jura).

Vous pensez peut-être qu'ils peuvent se rattraper après la classe ? Oui, mais où ?

Il n'y a pas de squares, ni d'espaces verts, si ce n'est la place des Orphelins et le (tout) petit square rue de l'Abreuvoir.

Mais alors, il reste la rue, les places, les trottoirs. Dans la rue, il y a les voitures qui roulent vite... trop vite et sur les places et les trottoirs il y a les... voitures qui stationnent.

A la Krutenau, les enfants de cet âge restent chez eux, regardent la télé et parfois s'ennuient... privés, plus tard, d'une partie de ce qui aurait été leurs meilleurs souvenirs d'enfance.

Quelques mesures simples sont encore possibles : ouvrir les quelques cours de récréation après la classe, régler la circulation et le stationnement en particulier sur les places. Aménager ces dernières.

Sinon, que reste-t-il à faire pour eux ? Déménager en banlieue ?

Marie-Agnès Egret et  
Gabrielle Grammont

